
Fiches

La formation tout au long
de la vie



Avertissement

Les données sont arrondies au plus près de leurs valeurs réelles. La somme des données arrondies peut ainsi légèrement différer du total arrondi. En particulier, en cas d'une ventilation complète de la population, la somme des sous-catégories peut légèrement différer de 100 %.

Les indicateurs sur l'éducation issus de l'enquête Emploi ont été affectés par des changements dans le questionnaire et de champ introduits à partir de 2013 et dont les effets se sont progressivement diffusés. Sauf mention contraire, les séries n'ont pas été rétroalées pour tenir compte de ces ruptures de série.

Sauf mention contraire, les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat. Elles peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

Sur le site Internet www.insee.fr, les données des fiches présentées dans cet ouvrage sont rassemblées sous l'intitulé « Bilan Formation-Emploi ». Elles sont actualisées chaque année. Sur le site d'Eurostat (<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>), les chiffres essentiels pour les comparaisons internationales sont actualisés régulièrement.

Signes conventionnels utilisés

- ... Résultat non disponible
- /// Absence de résultat due à la nature des choses
- e Estimation
- p Résultat provisoire
- n.s. Résultat non significatif
- € Euro
- M Million
- Md Milliard
- Réf. Référence

3.1 Formation des adultes

D'après l'enquête sur la formation des adultes (AES) de 2016, en France métropolitaine, 51 % des personnes de 18 à 64 ans **sorties de formation initiale** ont suivi au moins une **formation** au cours des 12 derniers mois, tous types confondus. Peu d'entre elles (2 %) suivent une **formation formelle** qui mène à un diplôme ou à un titre reconnu. Il s'agit essentiellement de jeunes adultes qui reprennent des études après une interruption de plus d'un an. Le taux d'accès annuel aux **formations non formelles** est nettement plus élevé : 50 % toutes finalités confondues, et 39 % pour les formations non formelles à but professionnel.

Toutes formations confondues, les personnes en emploi à la date de l'enquête se sont plus formées au cours des 12 derniers mois (59 %) que celles au chômage (44 %) ou inactives (20 %). L'écart est particulièrement marqué pour les formations non formelles à but professionnel : 49 % des personnes en emploi à la date de l'enquête ont suivi une telle formation sur l'année, contre 30 % de celles au chômage et 4 % des inactives. Les chômeurs et les inactifs à la date d'enquête ont pu suivre ces formations à un moment où ils étaient en emploi. En tenant compte du statut d'activité au moment de l'entrée en formation, l'accès à la formation des chômeurs est encore moindre : le nombre de personnes ayant suivi une formation non formelle à but professionnel en étant au chômage représente 20 % de l'effectif des personnes qui ont été principalement au chômage au moins un mois dans l'année.

L'accès à la formation diminue en seconde partie de carrière : environ 60 % des 25-44 ans ont participé à au moins une formation sur l'année, contre 50 % des 45-54 ans et 35 % des 55-64 ans. En particulier, les formations non formelles à but professionnel concernent plus souvent les personnes en début et milieu de vie active : plus de 45 % des 25-44 ans contre 40 % des 45-54 ans et 22 % des 55-64 ans, ces derniers étant moins souvent en emploi.

Les femmes se forment globalement un peu plus que les hommes (53 % contre 48 %). Cependant, les femmes étant plus souvent inactives, le constat s'inverse pour les formations non formelles à but professionnel : le taux d'accès des hommes (40 %) est légèrement supérieur à celui des femmes (38 %).

L'accès à la formation augmente avec le diplôme : 74 % des personnes diplômées du supérieur long ont suivi au moins une formation au cours des 12 derniers mois, contre seulement 22 % des personnes ayant au plus le certificat d'étude primaire. De même, le taux d'accès aux formations non formelles à but professionnel est quatre fois plus élevé pour les diplômés du supérieur long (60 %) que pour les personnes les moins diplômées (15 %).

Les formations non formelles à but professionnel diffèrent selon la situation des personnes à leur entrée en formation. Elles sont notamment beaucoup plus longues pour les personnes qui sont au chômage, que pour celles qui sont en emploi : 35 % des formations suivies par les personnes au chômage durent plus de 60 heures, contre 5 % des formations suivies par les personnes en emploi. Par ailleurs, ces formations sont plus souvent à l'initiative de la personne quand elle est au chômage (63 %) que lorsqu'elle est en emploi (26 %). Les formations en situation de travail, qui permettent à un tuteur, souvent un salarié plus expérimenté, de transmettre rapidement un savoir pratique et technique, sont plus fréquentes dans le secteur privé (16 %) que dans le secteur public (9 %).

Seules 15 % des formations non formelles suivies dans un but professionnel par des actifs occupés mènent à une certification autre qu'un diplôme ou un titre. Cette part atteint 29 % pour les formations suivies par des chômeurs.

Enfin, 6 % des formations non formelles suivies par des actifs occupés dans un but professionnel sont financées en totalité ou en partie par le stagiaire. Cette part est de 22 % pour les chômeurs. ■

Définitions

Sortie de formation initiale, formation, formation formelle, formation non formelle : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « La formation des adultes – Un accès plus fréquent pour les jeunes, les salariés des grandes entreprises et les plus diplômés », *Insee Première* n° 1468, octobre 2013.

1. Participation à la formation au cours des 12 derniers mois en 2016

en %

	Part de personnes ayant suivi au cours des 12 derniers mois...			
	... au moins une formation (tous types confondus)	... au moins une formation formelle	... au moins une formation non formelle	... au moins une formation non formelle à but professionnel
Âge				
18-24 ans	55	10	51	37
25-34 ans	60	4	58	46
35-44 ans	59	3	58	48
45-54 ans	50	1	49	40
55-64 ans	35	0	35	22
Sexe				
Femmes	53	3	52	38
Hommes	48	2	47	40
Situation sur le marché du travail				
En emploi à la date de l'enquête	59	2	58	49
Au chômage à la date de l'enquête	44	4	42	30
Au chômage à l'entrée en formation ¹	32	4	29	20
Inactif à la date de l'enquête	20	2	19	4
<i>dont inactif hors retraite</i>	18	4	16	5
Diplôme				
Diplôme du supérieur long	74	5	73	60
Diplôme du supérieur court	68	3	67	55
Baccalauréat	55	4	54	40
CAP-BEP	42	2	41	31
Brevet des collèges	35	1	35	24
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	22	0	22	15
Ensemble	51	2	50	39

1. Ratio entre le nombre de personnes ayant participé à au moins une formation (pour chaque type de formation) au cours des 12 derniers mois en étant au chômage (estimé par l'enquête AES) et le nombre de personnes ayant été au moins un mois principalement au chômage dans les 12 derniers mois (estimé par l'enquête Emploi). Voir encadré 2 du dossier « La moitié des personnes en emploi ont suivi une formation à but professionnel dans l'année » dans cet ouvrage.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 64 ans sorties de formation initiale.

Lecture : 55 % des personnes de 18 à 24 ans ayant terminé leurs études initiales ont suivi au moins une formation au cours des 12 derniers mois, 10 % au moins une formation formelle et 51 % au moins une formation non formelle. Certaines personnes ont suivi à la fois des formations formelles et non formelles.

Source : Insee, enquête sur la formation des adultes (AES) 2016 ; enquête Emploi T4 2016 et T1 2017.

2. Caractéristiques des formations non formelles à but professionnel selon la situation sur le marché du travail à l'entrée en formation

en %

	Situation sur le marché du travail à l'entrée en formation				
	Actifs occupés	dont : salariés du public	salariés du privé	Chômeurs	Ensemble des actifs
Ensemble	100	100	100	100	100
Nature de la formation					
Cours en groupe (stage, formation)	67	70	66	62	66
Séminaire, atelier, conférence	19	20	17	27	20
Cours particulier	1	1	1	5	1
Formation en situation de travail	13	9	16	6	13
Initiative de la formation					
Employeur ou organisme lié à l'activité professionnelle	70	68	77	5	66
Service public (ou organisme de formation)	4	6	2	32	5
Initiative personnelle	26	26	21	63	29
Durée de la formation					
De 1 à 3 heures	16	16	15	20	16
De 4 à 12 heures	40	40	39	20	39
De 13 à 20 heures	19	18	20	6	18
De 21 à 60 heures	21	22	22	19	21
61 heures ou plus	5	4	5	35	6
Obtention d'une certification (non diplômante) à l'issue de la formation					
Certification ou permis obligatoire pour exercer un métier	10	7	12	17	10
Certification ou permis non obligatoire pour exercer un métier	5	3	6	12	5
Pas de certification	85	89	83	71	85
Participation du stagiaire au financement de la formation					
Oui, en totalité ou en partie	6	4	3	22	7
Non	94	96	97	78	93

Champ : France métropolitaine, formations non formelles à but professionnel des personnes actives de 18 à 64 ans sorties de formation initiale.

Lecture : 77 % des formations non formelles à but professionnel des salariés du secteur privé (situation à l'entrée en formation) sont à l'initiative de l'employeur.

Source : Insee, enquête sur la formation des adultes (AES) 2016.

3.2 Formation des personnes en recherche d'emploi

La formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi est financée principalement par cinq acteurs : les régions, Pôle emploi, l'Unédic, l'État et les entreprises, à travers les fonds socialisés gérés par les partenaires sociaux (Organismes paritaires collecteurs agréés - Opca, Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels - FPSPP). Le financement couvre les coûts pédagogiques ainsi que, le cas échéant, la rémunération des personnes au cours de leur stage de formation. Certains acteurs, comme les régions ou l'État, financent à la fois des rémunérations et des coûts pédagogiques. D'autres, comme l'Unédic pour les demandeurs d'emploi indemnisés par l'assurance chômage, ne financent que la rémunération. Plus de 90 % des stagiaires sont rémunérés durant leur formation, les autres bénéficiant d'une prise en charge de la protection sociale.

Avec la mise en œuvre du plan « 500 000 formations supplémentaires », le nombre d'entrées en formation des personnes en recherche d'emploi a augmenté de près de 50 % entre 2015 et 2016 pour dépasser un million d'entrées sur l'année, alors que les entrées variaient entre 500 000 et 700 000 par an depuis plus de dix ans.

Les formations peuvent être notamment « commandées » par les régions, Pôle emploi, l'État, les Opca, ou encore les stagiaires eux-mêmes ; le **commanditaire** ne supporte pas forcément l'intégralité du coût. Conséquence de la loi du 5 mars 2014 qui poursuit le processus de décentralisation des compétences de formation professionnelle entamé en 1983, le nombre de formations commandées par l'État a fortement diminué : il est passé de 46 000 en 2014 (7 % des entrées) à 26 300 en 2016 (3 % des entrées). Sur la même période, le poids des régions et de Pôle emploi dans les entrées en formation a augmenté, passant de 80 % en 2014 à 92 % en 2016 (52 % pour Pôle emploi et 40 % pour les régions). En 2016,

Définitions

Formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi : formation professionnelle suivie par des personnes sans emploi, qu'elles soient ou non inscrites à Pôle emploi, sous statut de « stagiaire de la formation professionnelle ».

Commanditaire : organisme qui achète la formation, y compris lorsqu'il ne supporte pas l'intégralité du coût. Le commanditaire se distingue ainsi du financeur.

Pour en savoir plus

- « La formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi en 2015 », *Dares Résultats*, n° 085, décembre 2017.
- Rapport d'évaluation du plan « 500 000 formations supplémentaires », Comité technique d'évaluation, décembre 2017.

Pôle emploi est devenu le principal commanditaire quant au nombre de formations, mais les régions demeurent le premier commanditaire pour ce qui est du volume d'heures de formation (60 % des heures commandées en 2016 contre 28 % pour Pôle emploi). Les autres commanditaires (Opca, Agefiph, stagiaires, etc.) restent minoritaires et représentent 6 % des entrées.

Visant à répondre à des besoins immédiats en main-d'œuvre et à favoriser un accès rapide à l'emploi, les formations commandées par Pôle emploi (2,2 mois en 2016) et les Opca (2,7 mois) sont plus courtes en moyenne que celles commandées par l'État (6,0 mois) et les régions (5,5 mois). Les stages les plus longs sont ceux entièrement pris en charge par les stagiaires (10,5 mois).

Les régions orientent davantage leurs efforts de formation vers les jeunes : en 2016, 43 % des stages qu'elles ont commandés ont bénéficié à des personnes de moins de 26 ans, contre 29 % pour l'ensemble des entrées en stage.

En 2016, le nombre de personnes en recherche d'emploi ayant accédé à une formation représente 15 % de l'effectif déclarant, dans l'enquête Emploi, avoir connu au moins un mois principalement au chômage dans l'année. Ce ratio est en forte hausse par rapport aux années précédentes (10 % en 2015). Il est plus élevé pour les jeunes : malgré une réduction des écarts d'accès selon l'âge avec le plan « 500 000 formations supplémentaires », il est de 19 % pour les moins de 26 ans, contre 11 % pour les personnes de 45 ans ou plus. L'accès à la formation des personnes en recherche d'emploi est un peu plus important pour les personnes peu diplômées, mais les écarts selon le diplôme sont moins marqués que les écarts selon l'âge.

Le nombre de personnes en recherche d'emploi en cours de formation représente 8 % de l'effectif des personnes principalement au chômage dans l'enquête Emploi au quatrième trimestre 2016 (contre 6 % un an auparavant). ■

1. Nombre d'entrées en formation des personnes en recherche d'emploi suivant le commanditaire de la formation

	2013	2014	2015	2016p
État	48 430	45 959	31 066	26 279
Régions	346 369	345 243	352 360	403 702
Stages destinés aux jeunes de moins de 26 ans	188 279	183 107	177 908	174 416
Stages destinés aux adultes de 26 ans ou plus	158 090	162 136	174 452	229 286
Pôle emploi	164 791	206 031	236 284	525 137
Formations conventionnées	53 515	57 604	51 600	157 813
Aides individuelles à la formation (AIF)	53 746	87 366	119 533	270 398
Actions de formation préalables au recrutement (AFPR)	27 852	28 395	31 659	45 841
Préparations opérationnelles à l'emploi (POE) individuelles	15 090	16 995	19 729	27 872
POE collectives ¹	14 588	15 671	13 763	23 213
Organismes paritaires collecteurs agréés (Opca)¹	52 374	34 263	20 470	15 495
Stagiaires	24 188	24 525	18 464	16 195
Autres commanditaires²	25 194	30 520	25 520	26 693
Ensemble des entrées en formation	661 346	686 541	684 164	1 013 501

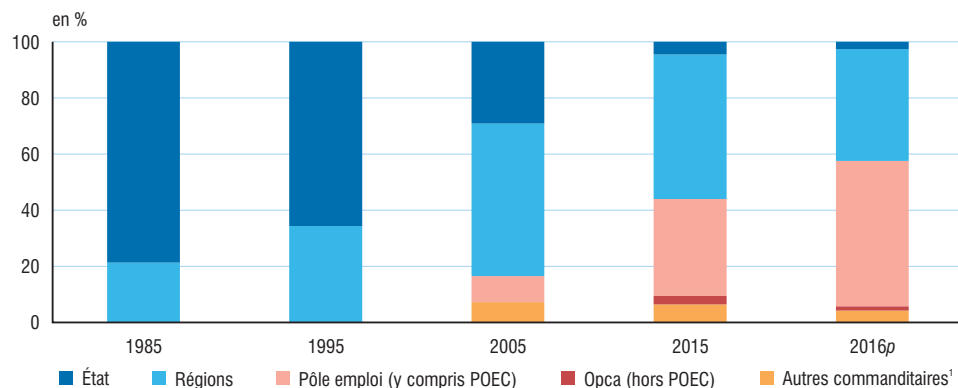
1. Les POE collectives sont commandées conjointement par Pôle emploi et les Opca. Elles sont ici comptées dans les entrées Pôle emploi.

2. Autres commanditaires : Agefiph (Association de gestion de fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), collectivités territoriales autres que les régions, etc.

Champ : France.

Source : Dares, base régionalisée des stagiaires (Brest).

2. Répartition des entrées en formation des personnes en recherche d'emploi selon le commanditaire de la formation



1. Autres commanditaires : stagiaires, Agefiph, collectivités territoriales autres que les régions, etc.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2003, France à partir de 2004.

Note : rupture de série entre 1995 et 2005.

Source : Dares, base régionalisée des stagiaires (Brest) à partir de 2004.

3. Taux d'accès des personnes en recherche d'emploi à la formation professionnelle selon l'âge et le niveau de diplôme

	2015	2016p
Ensemble des personnes en recherche d'emploi	10,5	15,3
Âge		
Moins de 26 ans	14,7	18,8
De 26 à 44 ans	11,3	16,2
45 ans ou plus	6,0	11,2
Niveau de diplôme		
Inférieur au CAP-BEP	11,6	16,5
CAP-BEP	10,6	15,3
Baccalauréat ou plus	9,6	14,5

Champ : France.

Note : taux d'accès des personnes en recherche d'emploi à la formation professionnelle au cours d'une année : nombre de personnes en recherche d'emploi entrées en stage de formation au cours de l'année (source Brest), rapporté au nombre de personnes ayant connu au moins un mois principalement au chômage sur l'année (source enquête Emploi).

Sources : Dares, base régionalisée des stagiaires (Brest) ; Insee, enquêtes Emploi.

3.3 Diplômes en formation continue

La formation continue désigne toutes les formes de formations suivies par des personnes ayant terminé leurs études initiales. Elle n'aboutit pas toujours à l'obtention d'un diplôme. En 2016, 14 % de la population âgée de 30 à 69 ans a décroché son plus haut diplôme par le biais de la formation continue, soit un diplôme obtenu au moins deux ans après avoir terminé sa formation initiale. Cela concerne 11 % des personnes âgées de 30 à 39 ans et 17 % de celles âgées de 50 à 59 ans.

En 2015, 146 000 diplômes ont été délivrés à l'issue d'une formation continue par des établissements sous tutelle des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, soit 1,8 fois plus qu'en 2002. Le nombre de diplômes ainsi délivrés a nettement augmenté entre 2003 et 2007, puis à nouveau à partir de 2010. En 2015, il s'agit pour plus des trois quarts de diplômes de l'enseignement supérieur (**BTS**, diplômes nationaux ou **diplômes d'établissement** délivrés par les universités, le **Cnam** et leurs composantes), le reste étant des diplômes de l'enseignement secondaire (**CAP**, **BEP**, mentions complémentaires,

brevets professionnels ou baccalauréat). Dans le **second degré** professionnel, le CAP rassemble 68 % des diplômes délivrés en formation continue. La part du supérieur parmi les diplômes délivrés en formation continue a progressé de 9 points entre 2002 et 2015.

En 2015, parmi l'ensemble des diplômes de l'enseignement supérieur délivrés en formation continue, 16 % sont des **BTS** (- 13 points depuis 2002), 54 % d'autres diplômes nationaux (+ 8 points depuis cette date), délivrés par les universités, le Cnam et leurs composantes, et 31 % des diplômes d'établissement (+ 5 points). Entre 2014 et 2015, le nombre de diplômes du supérieur délivrés en formation continue a augmenté de 5 %, porté notamment par la hausse des diplômes nationaux hors **BTS** (+ 8 %). En 2015, deux diplômes dominent : la licence professionnelle (17 000 diplômes délivrés) et le master professionnel (près de 7 000 diplômes délivrés). Par ailleurs, près de 5 500 diplômes d'accès aux études universitaires (**DAEU**) ont été délivrés en formation continue, permettant à des publics sans baccalauréat de poursuivre un cursus universitaire. ■

Définitions

Diplômes d'établissement : diplômes propres d'établissement dont la création et la délivrance peuvent être librement effectuées par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

Second degré : enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

BTS, Cnam, CAP, BEP, DAEU : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « La formation continue universitaire forme toujours plus de salariés », *Note d'information* n° 16-27, MENESR, octobre 2016.
- *Classification of learning activities – Manual, Population and social conditions*, Eurostat, 2016.

1. Évolution de la part des personnes ayant obtenu leur diplôme le plus élevé après une interruption du parcours d'études selon l'âge de 2007 à 2016

	en %										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
De 30 à 39 ans	7,2	6,8	7,1	7,1	7,7	7,4	8,2	10,5	11,5	11,2	
De 40 à 49 ans	10,3	9,7	10,2	10,5	10,6	10,6	11,9	14,4	14,4	14,2	
De 50 à 59 ans	12,7	11,8	11,9	12,8	12,3	12,3	14,0	16,5	17,1	16,9	
De 60 à 69 ans	14,3	13,8	14,8	14,7	13,9	13,5	13,2	14,6	14,6	15,1	
Ensemble	10,4	9,8	10,3	10,6	10,7	10,5	11,5	13,9	14,3	14,2	

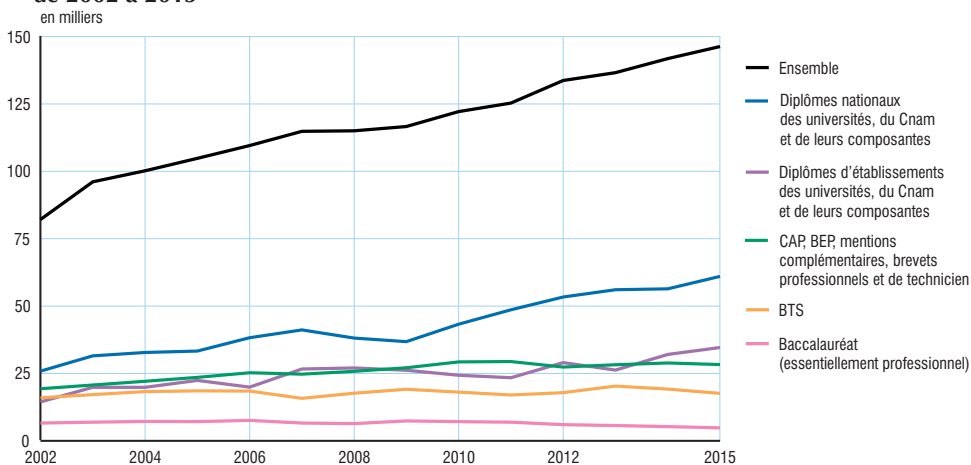
Champ : France métropolitaine jusqu'en 2013, France hors Mayotte à partir de 2014, population des ménages, personnes âgées de 30 à 69 ans déclarant posséder au minimum un CAP.

Lecture : en 2016, 11,2 % des personnes âgées de 30 à 39 ans possédant pour diplôme le plus élevé un diplôme supérieur ou égal au CAP ont obtenu ce diplôme après une interruption du parcours d'études d'au moins deux ans.

Note : seules les interruptions de parcours de deux ans minimum après la fin des études initiales sont prises en compte.

Sources : Insee, enquêtes Emploi ; calculs Depp.

2. Évolution du nombre de diplômes délivrés à des bénéficiaires de la formation continue de 2002 à 2015



Champ : France, diplômes délivrés par les établissements sous tutelle des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Note : le DAEU est inclus dans les diplômes nationaux des universités, du Cnam et de leurs composantes.

Sources : Depp, enquêtes 4, 6 et 60 ; Cnam.

3.4 Validation des acquis de l'expérience

Instituée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, la validation des acquis de l'expérience (VAE) constitue, à côté de la formation initiale et de la formation continue, une troisième voie d'accès à la **certification professionnelle**. Depuis cette date, toute personne peut obtenir la totalité d'une certification grâce à la reconnaissance de son expérience, que cette dernière ait été acquise à travers des activités salariées, non salariées ou bénévoles. La procédure compte deux grandes étapes : la recevabilité et le passage devant un jury de validation. Toutes les certifications inscrites au répertoire national des certifications professionnelles (**RNCP**) peuvent être obtenues par la voie de la VAE (diplômes, titres, **CQP**, **CQPI**). Par la suite, seuls sont considérés les diplômes ou titres à finalité professionnelle délivrés par l'État ou au nom de l'État, inscrits de droit au RNCP.

Depuis la mise en place du dispositif en 2002, un peu plus de 330 000 personnes ont obtenu un diplôme ou un titre délivré par l'État ou au nom de l'État par la voie de la VAE. Proche de 30 000 par an entre 2007 et 2011, le nombre de lauréats s'est érodé chaque année depuis 2012, passant au-dessous de 25 000 en 2015.

En 2015, 60 000 dossiers de candidature ont été jugés recevables ; 41 400 candidats se sont présentés devant un jury, 59 % avec succès (soit 24 600 validations totales). Le taux de réussite atteint 76 % pour les candidats aux diplômes et titres du ministère de l'Agriculture et 72 % pour les ministères de la Défense et de l'Emploi. Avec 53 % des candidats certifiés par

VAE en 2015, le ministère de l'Éducation nationale reste, en nombre, le principal certificateur.

La VAE concerne principalement des femmes : en 2015, elles représentent 73 % des candidats qui se sont présentés devant un jury de VAE, hors ministères de l'Emploi et de la Culture. Cette part a peu varié depuis 2004, excepté dans l'Éducation nationale où elle a légèrement augmenté. La part des femmes est la plus élevée pour le ministère en charge des Affaires sociales et de la Santé (96 % des candidats) où les diplômes délivrés concernent des métiers très féminisés : auxiliaire de vie sociale, aide-soignant, etc.

En 2015, obtenir un diplôme ou un titre par la VAE nécessite d'avoir acquis une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le domaine visé. La loi du 8 août 2016 a réduit cette ancienneté à 1 an. Ainsi, 71 % des candidats ont entre 30 et 49 ans, les moins de 30 ans étant minoritaires (9 %). Hors ministères de l'Emploi, de la Culture et de la Jeunesse et des Sports, 74 % des candidats qui se sont présentés devant un jury de VAE occupent un emploi ; les autres en recherchent un. La part des personnes en recherche d'emploi est plus élevée parmi les candidats à un titre ou diplôme des ministères des Affaires sociales et de la Santé et de l'Éducation nationale.

En 2015, les diplômes de niveau V (CAP et BEP) ou IV (baccalauréat) sont encore majoritaires : hors ministères de l'Emploi et de la Culture, 58 % des candidats se positionnent sur ces niveaux de diplôme, dont 40 % sur un titre ou diplôme de niveau V. ■

Définitions

Certification professionnelle : diplôme et titre à finalité professionnelle, certificat de qualification professionnelle de branche (**CQP**) et interbranche (**CQPI**), bloc de compétences et certification inscrite à l'Inventaire. Voir *annexe Glossaire*.

RNCP, CQP, CQPI : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « La validation des acquis de l'expérience en 2015 dans les ministères certificateurs. Le nombre de diplômés par la voie de la VAE continue de diminuer », *Dares Résultats* n° 038, juin 2017.
- « Bilan des titres professionnels en 2016 », DGEFP.
- « Dispositif académique de validation des acquis : nouveau recul du nombre des diplômes délivrés par la VAE en 2015 », *Note d'information* n° 39, Depp, décembre 2016.
- « Validation des acquis de l'expérience dans les établissements d'enseignement supérieur : la baisse se poursuit en 2015 », *Note d'information* n° 25, Depp, septembre 2016.
- « Rapport au Premier ministre 2015 », Commission nationale de la certification professionnelle.

Validation des acquis de l'expérience 3.4

1. Titres et diplômes obtenus par la VAE selon le ministère certificateur

	Ministère									Ensemble
	Éducation nationale (du CAP au BTS)	Enseignement supérieur et Recherche	Agriculture	Affaires sociales et Santé	Emploi	Défense	Culture	Écologie	Jeunesse et Sports	
2006	13 636	1 842	237	5 013	4 514	53	14	33	...	25 342 ¹
2007	13 855	2 154	257	7 316	5 478	51	396	15	...	29 522 ¹
2008	14 127	2 016	338	5 719	5 482	185	396	9	...	28 272 ¹
2009	14 813	2 154	401	8 308	5 580	266	97	9	...	31 628 ¹
2010	13 220	2 225	370	7 578	5 479	378	56	14	...	29 320 ¹
2011	13 561	2 397	431	7 047	5 912	375	51	39	...	29 813 ¹
2012	13 628	2 370	352	6 518	4 810	181	292	30	...	28 181 ¹
2013	13 805	2 544	322	6 133	3 894	124	210	24	408	27 464
2014	13 400	2 591	348	5 273	3 567	90	...	27	432	25 728 ²
2015	13 153	2 589	285	4 965	3 063 ³	89	...	24	474	24 642 ²

1. Hors ministère de la Jeunesse et des Sports.

2. Hors ministère de la Culture.

3. En 2015, la méthode de calcul du nombre de candidats reçus au ministère chargé de l'Emploi change, ce qui invite à être prudent dans l'interprétation de l'évolution entre 2014 et 2015. En effet, les centres AFPA utilisant désormais le même système d'information que les autres centres agréés (Valce), seule cette source est utilisée. Champ : France.

Sources : ministères certificateurs, traitement Dares.

2. Profil des candidats présentés à la VAE en 2015

en %

	Ministère									Ensemble
	Éducation nationale (du CAP au BTS)	Enseignement supérieur et Recherche	Agri-culture	Affaires sociales et Santé ¹	Emploi	Défense	Culture	Écologie	Jeunesse et Sports	
Sexe										
Femmes	66,0	49,0	32,9	95,8	...	15,4	...	2,4	52,2	73,1
Hommes	34,0	51,0	67,1	4,2	...	84,6	...	97,6	47,8	26,9
Âge										
Moins de 30 ans	9,4	4,8	22,8	10,4	...	8,9	...	4,9	10,1	9,4
De 30 à 39 ans	35,4	35,4	44,6	26,7	...	42,3	...	23,2	37,5	33,1
De 40 à 49 ans	39,1	39,6	20,2	37,1	...	36,6	...	43,9	31,3	38,0
50 ans ou plus	16,1	20,2	12,3	25,9	...	12,2	...	28,0	21,1	19,6
Situation										
En recherche d'emploi	26,4	13,7	13,0	27,9	...	0,0	...	6,1	...	25,5
En emploi	72,9	85,8	85,1	71,7	...	100,0	...	90,2	...	74,0
Inactif	0,7	0,5	1,9	0,4	...	0,0	...	3,7	...	0,5
Niveau du titre ou diplôme demandé										
Niveau V	23,3	///	15,4	84,5	...	3,3	...	30,5	0,0	40,0
Niveau IV	28,9	///	54,4	0,2	...	23,6	...	18,3	77,1	18,0
Niveau III	46,1	2,9	22,3	11,6	...	43,1	...	23,2	21,2	29,0
Niveau II	0,8	44,0	0,3	3,4	...	24,4	...	19,5	1,7	6,5
Niveau I	0,9	42,3	7,7	0,3	...	5,7	...	0,0	0,0	5,3
Autres	0,0	10,8	0,0	0,0	...	0,0	...	8,5	0,0	1,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	...	100,0	...	100,0	100,0	100,0
Nombre de candidats présentés	19 324	4 070	377	12 141	4 243	123	...	82	1 055	41 415

1. Hors certificats d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement social ou de service d'intervention sociale (Cafdes) et diplômes d'éducateur spécialisé, de moniteur éducateur, de moniteur d'atelier et d'éducateur technique spécialisé.

Champ : France. L'ensemble des données du ministère de l'Emploi et du ministère de la Culture sur le profil des candidats étant non disponibles en 2015, ces données n'apparaissent pas dans le tableau.

Sources : ministères certificateurs, traitement Dares.

3.5 Formation professionnelle continue financée...

Les entreprises sont le principal contributeur à la dépense nationale de formation professionnelle continue, essentiellement par le biais des formations qu'elles dispensent à leurs salariés. Jusqu'en 2014, elles étaient soumises à une obligation de financement de la formation correspondant à 0,55 % de leur masse salariale pour les entreprises de moins de 10 salariés, 1,05 % pour celles de 10 à 19 salariés et 1,6 % au-delà. Depuis la loi sur la formation professionnelle de 2014, cette obligation a été ramenée à 1 % et s'applique, depuis 2015, à toutes les entreprises d'au moins 11 salariés. Les données relatives à l'application de cette réforme ne sont pas encore disponibles.

Jusqu'en 2014, cette obligation était largement dépassée, les entreprises de 10 salariés ou plus ayant dépensé en 2014 (**taux de participation financière**) 2,7 % de leur masse salariale, un taux qui a peu varié dans le temps. Mais cet effort est inégalement réparti selon la taille et le secteur d'activité. Ainsi, le taux de participation financière est de 1,3 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés, contre 3,7 % pour les entreprises de 2 000 salariés ou plus. Il dépasse 4,0 % dans les secteurs des télécommunications, de la cokéfaction-raffinage, de l'administration publique ou de la production et distribution d'électricité, mais est inférieur à 2,0 % dans l'hébergement-restauration ou l'agriculture.

Le taux d'accès à la formation professionnelle continue – nombre de salariés ayant suivi une formation sur l'année rapporté aux effectifs

salariés totaux – et la durée par stagiaire varient également selon la taille des entreprises et leur secteur. Pour l'ensemble des salariés, ce taux d'accès a considérablement augmenté en 40 ans, passant de 17,1 % en 1974 à 43,5 % en 2014. En revanche, la durée moyenne par stagiaire a diminué, passant de 62,0 heures en 1974 à 27,1 heures en 2014. Ces deux facteurs se compensant quasiment, le nombre d'heures de formation par salarié a peu évolué, pour s'établir à 11,8 heures en 2014.

Les salariés peuvent accéder à la formation professionnelle continue financée par les entreprises par différentes voies, notamment le plan de formation élaboré par l'entreprise, mais aussi le **droit individuel à la formation** (DIF), remplacé depuis 2014 par le **compte personnel de formation** (CPF), ou encore la **période de professionnalisation**. En vigueur de 2004 à 2014, le DIF octroie un crédit de 20 heures par an, cumulables jusqu'à 120 heures. En 2014, 4,2 % des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé ont mobilisé leur DIF, pour 21,7 heures par bénéficiaire en moyenne. Le CPF est rattaché à la personne et ne peut être mobilisé qu'à l'initiative de son titulaire. Les heures cumulées au titre du DIF et non encore consommées fin 2014 ont été transférées sur le CPF et sont valables jusque fin 2020.

En 2014, la période de professionnalisation est mobilisée par 17,5 % des entreprises et concerne 1,9 % des salariés. Le nombre d'heures par bénéficiaire est de 80,4 heures sur l'année. ■

Définitions

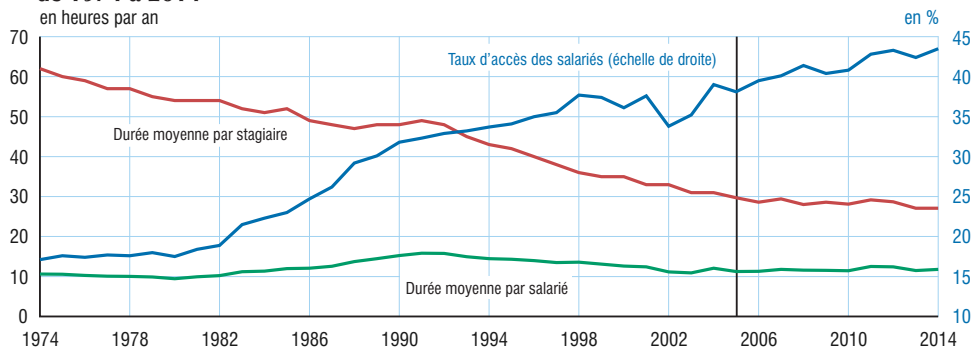
Taux de participation financière : ensemble des dépenses de formation imputables au titre de l'obligation fiscale consacrées par les entreprises (dépenses internes, externes, rémunérations des stagiaires et versements aux OPCA) rapportées à la masse salariale.

Droit individuel à la formation (DIF), **compte personnel de formation** (CPF), **période de professionnalisation** : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Le dispositif d'enquêtes Defis, un nouveau regard sur la formation en entreprise », *Bref* n° 344, Céreq, mars 2016.
- *Quand la formation continue*, Céreq, 2014.
- « Le DIF : la maturité modeste », *Bref* n° 299-2, Céreq, juillet 2012.

1. Évolution du taux d'accès à la formation des salariés et de la durée moyenne des formations de 1974 à 2014



Champ : France hors Mayotte, entreprises de droit privé de 10 salariés ou plus.
 Note : changement de série en 2005 à la suite d'une nouvelle méthode de redressement.
 Source : Céreq, Déclarations fiscales des employeurs n° 2483.

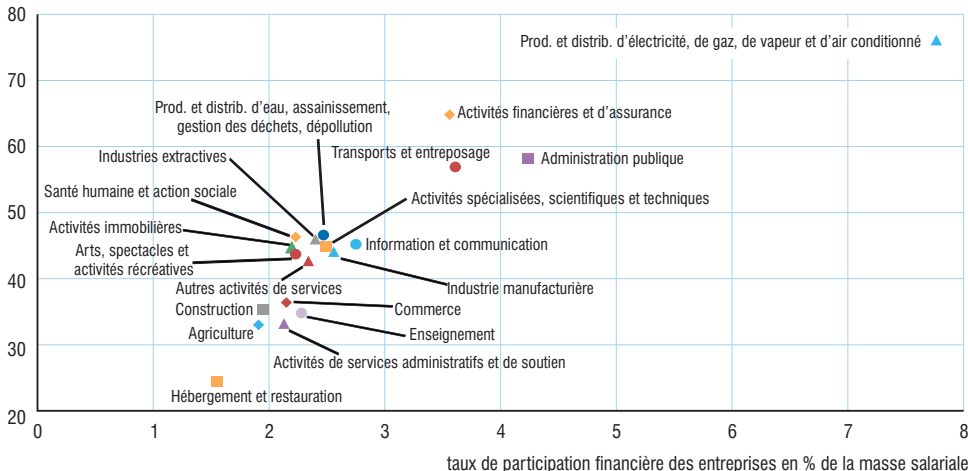
2. Taux d'accès des salariés et durée moyenne des formations selon la taille de l'entreprise en 2014

	Formation ¹		Dont :			
	Taux d'accès des salariés (en %)	Nombre d'heures par stagiaire	Droit individuel à la formation		Période de professionnalisation	
			Taux d'accès des salariés (en %)	Nombre d'heures par stagiaire	Taux d'accès des salariés (en %)	Nombre d'heures par stagiaire
10-19 salariés	15,6	25,7	1,7	20,8	1,1	90,5
20-49 salariés	25,9	26,0	2,3	22,0	1,6	85,3
50-249 salariés	41,1	25,4	3,6	22,0	2,1	84,5
250-499 salariés	49,8	24,9	4,5	22,9	2,0	88,3
500-1 999 salariés	55,5	28,6	5,2	22,4	2,4	78,6
2 000 salariés ou plus	55,9	28,5	5,8	20,7	1,9	69,3
Ensemble	43,5	27,1	4,2	21,7	1,9	80,4

1. Hors congé individuel de formation (CIF), alternance et contrat de professionnalisation, y compris le droit individuel à la formation (DIF) et période de professionnalisation.
 Champ : France hors Mayotte, entreprises de droit privé de 10 salariés ou plus.
 Source : Céreq, Déclarations fiscales des employeurs n° 2483.

3. Taux de participation financière et taux d'accès à la formation des salariés selon le secteur d'activité en 2014

taux d'accès à la formation continue des salariés en %



Champ : France hors Mayotte, entreprises de droit privé de 10 salariés ou plus, formation hors congé individuel de formation (CIF), contrat de professionnalisation ou alternance.
 Source : Céreq, Déclarations fiscales des employeurs n° 2483.